

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 40 (1914)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

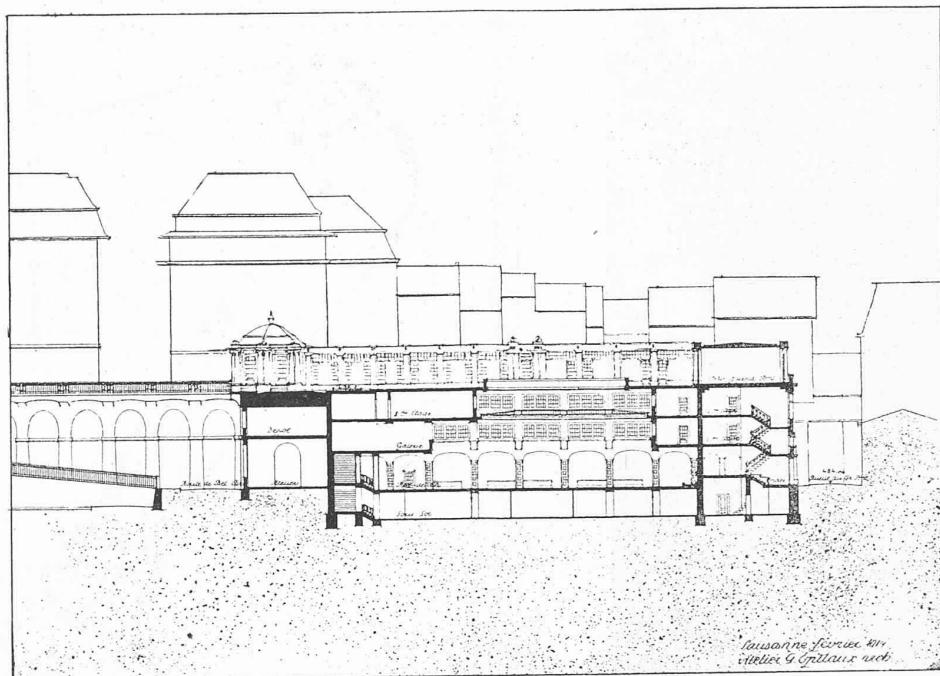
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

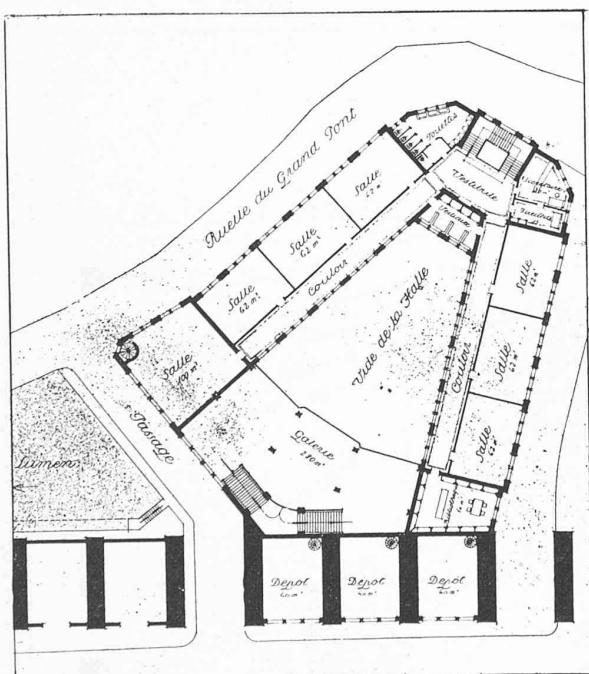
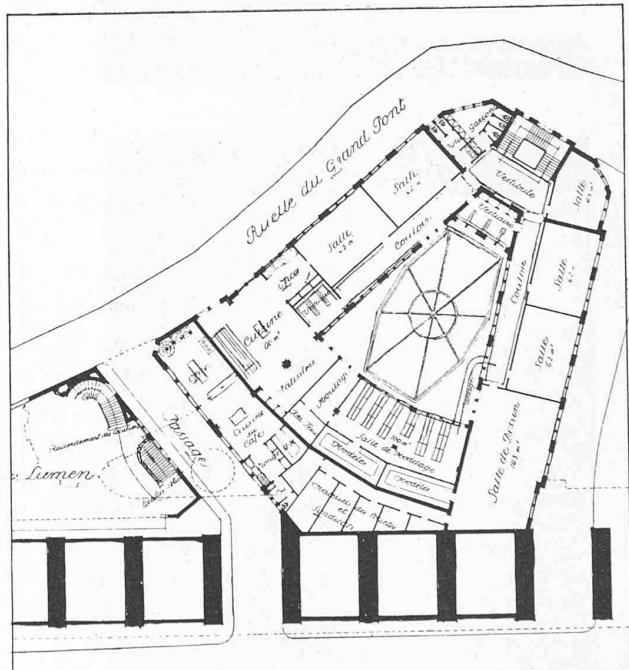
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Coupe longitudinale. — 1 : 800.

Plan du 1^{er} étage. — 1 : 800.Plan du 2^{me} étage. — 1 : 800.

Elargissement du Grand-Pont et aménagement de ses abords. — Projet de M. G. Epilaux.

Programme du concours.

Le soussigné Emile Chauvie ayant passé promesse de vente avec le propriétaire du Théâtre Lumen, demande un avant-projet pour l'utilisation de ce théâtre et des terrains avoisinants. Ces terrains sont ceux appartenant à la Commune de Lausanne

et formant les propriétés appelées communément « Maison Wellenberg » et « Cinématographe Royal Biograph ».

La plus grande liberté est laissée aux concurrents quant au programme proprement dit. Il est seulement expliqué qu'il s'agit d'esquisser l'utilisation de cet

emplacement en s'inspirant aussi bien du côté esthétique de l'œuvre que de son côté pratique, puisque soit la rentabilité, soit l'utilisation seront les conditions absolues de l'exécution du projet.

Il est expliqué que la suppression tout au moins partielle du café actuel du Lumen doit être absolument envisagée dans le projet. Ce café serait maintenu, mais placé ailleurs qu'à son emplacement actuel. Le Théâtre Lumen serait évidemment maintenu tel qu'il est actuellement, de nouveaux accès étant à étudier.

La ruelle du Grand Pont serait maintenue et rélargie selon le tracé indiqué dans le plan joint à ce programme. La route reliant l'avenue de Bel-Air à la ruelle du Grand Pont serait également maintenue, mais pourrait être franchie par des passages mettant en communication le Théâtre Lumen et les terrains Wellenberg.

Quant à l'utilisation des terrains Wellenberg et Royal Biograph, on répète ce qui est dit plus haut, c'est que celle-ci n'est pas définie à ce jour et qu'elle est précisément à chercher par les concurrents. Il y aura pour le cas où ceux-ci élèveraient les immeubles au-dessus de la chaussée du Grand Pont, lieu d'envisager rigoureusement le maintien de la vue de la Cathédrale.

Pour les immeubles à éléver le long de la ruelle du Grand Pont, il y aura lieu de respecter les prescriptions de la loi sur la police des constructions et du plan d'extension.

Il est recommandé aux concurrents de limiter leur travail à des esquisses à 0.005 par mètre. Seront donnés en esquisses chaque plan d'étage, quelques coupes et deux petits croquis de perspectives, l'un pris en adoptant comme point de vue le lampadaire au haut de l'escalier allant au Lausanne-Ouchy, soit entre le bâtiment Old-England et la Banque Fédérale, l'autre sera pris du kiosque de journaux de Pépinet.

En évitation de frais, les concurrents sont invités à limiter le plus possible le luxe de présentation et se borner à des tracés aussi clairs que possible, sans rendu coûteux.

Lausanne, le 12 janvier 1914.

E. CHAUVIE.

Projet de M. EPITAUX.

Considérations générales.

La raison d'entreprendre une œuvre aussi importante que celle dont il s'agit ici doit se justifier par un arrangement satisfaisant et définitif de cette partie du Grand Pont. La circulation assez intense de la rue

Pichard rend nécessaire la disparition de la partie du café du Lumen empiétant sur le développement normal de la nouvelle rue, comme le Grand Pont exige en cet emplacement un élargissement obviant au sorte d'étranglement qu'il a en cet endroit.

Lorsque les immeubles de l'ancienne Poste seront reconstruits, le public sera amené à établir un parallèle visuel entre ces immeubles et ceux de la Banque populaire Suisse par exemple, ce qui fait que toute la partie supérieure du Théâtre Lumen empiétera sur le Grand Pont, et gênera ainsi, soit la circulation, soit la vue.

Songer à décapiter le Théâtre Lumen de l'étage en-dessous du Grand Pont, sans combiner cette solution avec une autre permettant de la rendre moins onéreuse, est impossible. Il y aurait là une perte dont la compensation ne se retrouverait pas. C'est pour cette raison qu'il y a lieu d'étudier avec la transformation de l'étage supérieur du Théâtre Lumen la jonction de cet immeuble avec ceux dits Buttiaz-Wellenberg et Royal Biograph.

Il ne saurait être question de transformer le Théâtre Lumen lui-même, la construction de cette salle en béton armé rendant impossible toute modification importante. C'est pourquoi, dans le projet présenté, le Théâtre Lumen reste exactement ce qu'il est, son accès à la salle étant seul modifié.

L'utilisation des terrains Buttiaz-Wellenberg et Royal Biograph est un problème assez compliqué.

En effet, les immeubles élevés sur un terrain d'une aussi grande surface ne peuvent tirer leur jour uniquement des façades. Une cour intérieure s'impose. De plus, quelle destination donner à ces locaux ne pouvant convenir pour des appartements.

Certes, on peut établir là de nombreux locaux pour bureaux, entrepôts, agences diverses, mais l'auteur de ces lignes doute que la location de semblables locaux soit assurée.

C'est pour ces raisons que j'ai cherché, dans mon projet, à placer dans cet immeuble des locaux d'utilité publique dont le besoin, je crois, se fait sentir à Lausanne. J'y joins certaines quantités de locaux locatifs tels que magasins, dont la location est moins aléatoire et d'un plus gros rapport que des bureaux ou des dépôts.

L'ensemble des immeubles est destiné principalement :

Description du Projet.

- A. A une grande halle.
- B. Aux locaux des Cours professionnels et Ateliers professionnels des Syndicats donnant des cours.

Grande Halle. Par « grande Halle », l'auteur tient

à expliquer qu'il a choisi ce mot par opposition à « grande Salle ».

En effet, le problème de la grande salle, depuis si longtemps sans solution complète, ne se pose plus comme autrefois. La grande salle devait servir à des manifestations de toutes sortes, soit auditions musicales, théâtrales, réunions et bals de sociétés, etc., etc. Satisfaction est donnée à ces désirs par le Casino de Montbenon, et ces désirs seront satisfaits au delà lorsque Lausanne sera dotée d'un nouveau théâtre.

Mais, la grande salle avait d'autres buts ; c'est de créer de grands locaux pour des manifestations politiques ou économiques, soit grandes assemblées électorales, expositions de toute nature : fleurs, fruits, expositions industrielles, même expositions de Beaux-Arts.

Or, cette salle manque à Lausanne, et j'ai songé à la placer dans ce bâtiment.

Elle aurait là tous les avantages que l'on demande à une salle semblable, soit accès de plein pied pour faciliter soit l'évacuation du public, soit l'entrée des marchandises exposées.

Cette salle pourrait aussi servir pour de grandes manifestations puisqu'une galerie est aménagée, galerie sur laquelle pourraient se masser des musiciens, comme la dite galerie pourrait servir d'annexe à une exposition.

La grande salle prévue est évidemment d'une utilisation assez restreinte, et par conséquent son établissement semble toujours élevé et peu justifié.

Pour motiver davantage son établissement, j'ai supposé que cette grande salle pourrait être utilisée, dans la mauvaise saison, pour y installer une partie du marché, comme pour y installer, à jours fixes, un marché semi-permanent.

Ainsi donc, cette halle serait toujours utilisée, ce qui justifierait davantage sa construction.

C'est pour cette dernière utilisation que j'ai prévu en sous-sol un certain nombre de boxes de dépôts et des cases réfrigérantes à l'usage des maraîchers et des marchands de primeurs ou de poissons.

De la disposition de cette halle, je ne dirai rien de spécial, si ce n'est que l'on veuille bien observer l'importance des accès prévus. Cette halle qui a près de m² 1,000.00 avec les promenoirs et qui en a près de m² 1,300.00 avec la galerie, pourrait facilement recevoir 2,500 personnes.

Tout autour de la halle sont distribués des magasins dont j'estime la location assurée à des marchands de primeurs ou autres articles d'alimentation. La proximité de la halle les grouperait naturellement à cet emplacement et ces magasins seraient d'autant

plus appréciés que les devantures donneraient à la fois sur la halle et sur les rues.

En cas d'utilisation de la halle pour une autre chose que le marché permanent, les devantures côté halle seraient fermées par des volets de fer.

Au rez-de-chaussée également est placé un poste de police, avec locaux annexes. Ce poste de police est nécessaire alors que celui de Pépinet sera supprimé !

Locaux des Cours professionnels. Depuis fort longtemps, l'œuvre excellente des cours professionnels est mal logée.

L'auteur de ces lignes qui s'est longtemps occupé de l'administration des Cours de la Société industrielle et commerciale, sait combien est ardu de devoir chaque hiver trouver des locaux aptes à les recevoir. C'est pour cela que j'ai songé à placer dans cet immeuble, admirablement situé pour cela des locaux suffisants pour tout l'enseignement professionnel.

Les plans très simples permettent de voir ce que serait ces salles de cours professionnels. Une longue description serait oiseuse.

La partie supérieure du bâtiment sera aménagée, ainsi que le plan l'indique pour des magasins en recul de l'alignement du Grand Pont, magasins dont la location compensera la perte provenant de la disparition du Lumen. Le café actuel est reporté dans ces nouvelles constructions et ses dépendances, soit cui-sines, offices, caves, sont disposés dans l'immeuble neuf à l'étage inférieur, mais sans communication avec les locaux des cours professionnels.

Deux mots sur l'architecture des faces Grand Pont. Cette architecture s'allie aux bâtiments faisant fond, soit la Banque populaire Suisse et la Société immobilière de l'Ancien Pont.

Le chemin de fer Brigue-Furka-Dissentis.

La section Brigue-Gletsch de cette ligne a été inaugurée le 30 juin, par une fête très réussie, favorisée d'un temps superbe. Nous avons publié, en 1910, une notice illustrée d'une carte et d'un profil en long, sur ce chemin de fer dont l'initiative est due au regretté H. Golliez et à la Société des Batignolles. Une description détaillée de la nouvelle ligne devait paraître prochainement dans le *Bulletin*, nous nous bornons, aujourd'hui, à féliciter les techniciens qui ont exécuté cette belle œuvre. Parmi eux nous comptons plusieurs anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, notamment M. Juijen Chappuis, vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie; M. Gustave Chappuis qui fit fonction d'ingénieur en chef et est actuellement chef d'exploitation; MM. A. Chessex et P. Jaton, chefs de section; MM. R. Bourgeois, A. Martin et E. Meyr.